

TÉLÉFILM CANADA

ÉTAT DES RÉALISATIONS AXÉ SUR LES RÉSULTATS MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

2004-2005

Renseignements généraux

Ministère/organisme fédéral : Adresse : Site Web :	Téléfilm Canada 360, rue Saint-Jacques Bureau 700 Montréal (Québec) H2Y 4A9 www.telefilm.gc.ca
Ministre responsable :	L'honorable Liza Frulla
Mandat de l'organisme fédéral	<p>Téléfilm Canada est un organisme culturel fédéral voué principalement au développement et à la promotion des industries du film, de la télévision et des nouveaux médias.</p> <p>La Société offre à l'industrie un appui financier et stratégique qui vise la production d'œuvres de qualité - longs métrages, dramatiques, documentaires, émissions pour enfants, émissions de variétés et des arts de la scène et produits pour les nouveaux médias - reflétant la société canadienne, avec sa dualité linguistique et sa diversité culturelle.</p> <p>Le soutien de la Société favorise la plus large diffusion possible des œuvres canadiennes au pays et à l'étranger en appuyant les activités de distribution, d'exportation, de doublage, de marketing, de formation et de promotion de l'industrie dans les festivals, marchés et autres événements nationaux et internationaux.</p> <p>Téléfilm Canada a cinq bureaux.</p>
Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 : Titre : Adresse postale : Courriel :	Ginette Pépin Responsable nationale – secteur de la formation 360, rue Saint-Jacques Bureau 700 Montréal (Québec) H2Y 4A9 peping@telefilm.gc.ca
Coordonnateurs régionaux :	Voir liste en annexe « A »

NOTE:

L'acronyme CLOSM « communauté de langues officielles en situation minoritaire » utilisé quelquefois dans ce texte désigne les industries audiovisuelles francophone de l'extérieur du Québec et anglophone du Québec.

Sommaire des principaux résultats atteints

Sensibilisation

À l'interne, Téléfilm s'assure que les gestionnaires et les employé(e)s qui occupent des postes désignés bilingues sont en mesure de rencontrer les exigences de leur fonction. Le secteur des ressources humaines a développé une politique pour la tenue de réunions internes bilingues qui répond à la nouvelle structure organisationnelle tout en encourageant et en intégrant les langues officielles comme valeur corporative.

Téléfilm veille à offrir des services dans la langue officielle préférée par ses clients et cela dans chacun de ses bureaux.

Shelley Stein-Sacks, un anglophone bilingue du Québec et grand défenseur de la dualité linguistique au sein de la Société a été nommé Champion des langues officielles (LO) en juin 2003. Il soutient le secteur des ressources humaines dans l'élaboration de ses politiques sur les LO. De plus, chaque bureau de Téléfilm dispose d'un coordonnateur régional, à l'exception du bureau du Québec dont la coordonnatrice assume le rôle tant aux niveaux national que régional.

Consultations

Téléfilm rencontre et consulte sur une base régulière les membres de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) et participe au *Groupe de travail sur les arts médiatiques* qui réunit chaque année plusieurs intervenants clés dont les membres exécutifs de l'APFC, des représentants du Fonds canadien de télévision, de Radio-Canada, de l'Office national du film du Canada et du ministère du Patrimoine canadien.

L'année dernière, Téléfilm a encouragé la création de la *Fédération des réalisateurs indépendants du Canada* (FRIC) qui deviendra le porte-parole des réalisateurs et réalisatrices francophones de l'extérieur du Québec lors de nos consultations ultérieures avec cette clientèle.

En 2004-2005, Téléfilm a également participé financièrement et activement au volet « audiovisuel » du premier *Quebec Arts Summit*, initié par Patrimoine canadien, qui avait pour but d'identifier les problèmes que rencontrent les communautés artistiques anglophones du Québec et de tenter d'apporter des pistes de solution. À la suite de ce sommet, un *Conseil du film et de la télévision de langue anglaise du Québec* a été créé et Téléfilm a offert son expertise pour la revue de leur premier plan d'action.

Communications

Téléfilm entretient ses relations avec les CLOSM en diffusant régulièrement sur son site Internet toutes informations pertinentes les concernant. Les CLOSM sont encouragées à s'abonner au site Internet de Téléfilm afin de recevoir sans tarder les publications de la Société ainsi qu'à utiliser l'Extranet pour compléter leurs demandes et consulter leurs dossiers en ligne.

Téléfilm s'assure que les messages rejoignent la clientèle visée en utilisant également une liste d'envoi qu'elle tient à jour régulièrement. De plus, Téléfilm favorise la promotion de l'industrie en situation linguistique minoritaire en informant les journalistes couvrant les activités des CLOSM des ses plus récents développements.

Toutes les activités de Téléfilm se retrouvent sur son site Internet et la mise à jour du site est assurée par une personne du secteur des communications dédiée à temps plein à ce travail. Tous les documents sont publiés dans les deux langues officielles.

À chaque année, Téléfilm organise des sessions d'information avec les producteurs francophones de l'extérieur du Québec et les producteurs anglophones du Québec. Ces rencontres ont pour objectifs d'identifier les principaux joueurs, d'expliquer les changements apportés à ses Fonds et Programmes et de s'informer de tous nouveaux problèmes ou contraintes liés à la production en situation linguistique minoritaire.

Coordination et liaison

Pour la mise en œuvre des activités et politiques internes visant les langues officielles, Téléfilm s'est dotée depuis quelques années d'un Champion des langues officielles et de coordonnateurs régionaux dans chacun de ses bureaux.

Téléfilm participe aux rencontres du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

La Société développe également ses relations avec d'autres institutions fédérales, telles que Radio-Canada et l'Office national du film du Canada, par l'entremise de son programme de Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles (PICLO) .

De plus, Téléfilm a établi des liens avec certaines agences provinciales telles que le Manitoba Film and Sound et le New Brunswick Film afin d'harmoniser ses propres initiatives avec les ressources et les contraintes particulières à ces provinces et de sensibiliser ces institutions aux réalités de la production francophone à l'extérieur du Québec.

Financement et prestations de programmes

Téléfilm fait en sorte qu'une part équitable de ses ressources financières soit consacrée à la production de langue française à l'extérieur du Québec ainsi qu'à la production de langue anglaise au Québec. Les tableaux joints en annexe détaillent la participation de Téléfilm dans chacun de ces secteurs en 2004-2005.

La Société s'est également engagée dans une deuxième entente PICLO d'une durée de trois ans qui doit se terminer en 2007.

La promotion et la diffusion des œuvres canadiennes en situation linguistique minoritaires sont encouragées par l'entremise du programme *Canada à l'affiche* qui soutient, entre autres choses, des festivals offrant une programmation de langue française dans des provinces unilingues anglaises.

Téléfilm a participé en 2004-2005 au sous-titrage électronique des films présentés au Festival des films du monde de Montréal et elle contribue financièrement au doublage et au sous-titrage des productions canadiennes dans l'une ou l'autre langue officielle.

Reddition de comptes

Téléfilm s'est dotée d'un indicateur de rendement qui lui permet de s'assurer qu'une part proportionnelle de ses ressources financières est consacrée à la production linguistique en situation minoritaire. Cet indicateur a été établi en fonction du pourcentage de la population canadienne vivant en situation linguistique minoritaire qui, selon Statistiques Canada, se situe à 5 %. Depuis les cinq dernières années, Téléfilm Canada a consacré en moyenne 9,1 % de ses ressources aux projets émanant de ces groupes minoritaires.

Le *profil linguistique* des employés qui ont bénéficié d'une formation linguistique a été revu pour mesurer la progression réelle des individus ainsi que l'efficacité des méthodes utilisées. Cette analyse a démontré que la méthode de formation individualisée et/ou jumelée à l'immersion dans nos bureaux régionaux obtient les meilleurs résultats.

Le plan d'action de Téléfilm Canada est toujours en vigueur et arrive à échéance en 2006.

États de réalisations détaillé

Sensibilisation (activités internes)

Principaux résultats visés	Principales activités réalisées	Progrès réalisés en 2004-2005
<p>Continuer à sensibiliser les gestionnaires et les employé(e) sur la nécessité de communiquer entre eux et avec leurs clients dans les deux langues officielles.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir le profil linguistique des employé(e)s et gestionnaires occupant des postes désignés bilingues; 2. Valider la désignation des postes désignés bilingues; 3. Mettre sur pied une politique interne de réunions bilingues; 	<p>Le profil linguistique des employés qui ont bénéficié d'une formation en langue seconde a été revu pour mesurer la progression réelle des individus ainsi que les méthodes utilisées. L'analyse démontre que la méthode de formation individualisée et/ou jumelée à une immersion dans nos bureaux régionaux obtient les meilleurs résultats.</p> <p>Le processus de validation et d'appariement des postes désignés bilingues est en voie d'achèvement et d'approbation finale.</p> <p>Téléfilm a élaboré une politique interne de réunions bilingues qui répond à la nouvelle structure organisationnelle dans laquelle on retrouve des postes nationaux décisionnels en région unilingue anglaise, de même que des comités nationaux incluant des employés travaillant en région unilingue prenant des décisions nationales et uniformes (postes déconcentrés). Cette politique vise à encourager et à intégrer les langues officielles comme une valeur corporative, tout en apportant un renforcement d'un environnement bilingue propice aux échanges entre les employés. La politique devrait être mise en place au cours de la prochaine année.</p>

	<p>4. Assurer aux clients de Téléfilm un service dans les deux LO;</p> <p>5. Élaborer un nouveau plan d'action des langues officielles pour les ressources humaines.</p>	<p>Bien que les producteurs francophones de l'extérieur du Québec acheminent maintenant leurs demandes au bureau du Québec, Téléfilm s'assure qu'ils peuvent néanmoins recevoir tous les services en français dans leur bureau régional respectif.</p> <p>Le bureau du Québec continue d'assurer à ses clients anglophones un service dans la langue de leur choix.</p> <p>Un nouveau plan d'action a été développé par le secteur des ressources humaines basé sur les principaux défis et les constats observés suite à l'analyse des initiatives et projets antérieurs et il propose certaines recommandations. Ce plan d'action est au stade d'approbation par le comité exécutif.</p>
--	--	--

Consultations (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

<p>Prendre connaissance des besoins spécifiques de l'industrie audiovisuelle en milieu linguistique minoritaire et tenter de répondre adéquatement à ces besoins.</p>	<p>1. Consulter les CLOSM;</p>	<p>Téléfilm consulte autant que nécessaire les membres de l'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC) pour discuter des changements proposés aux programmes qui les concernent, notamment l'initiative spéciale dans le cadre du Fonds canadien de télévision et le programme de Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles (PICLO). Aussi, depuis la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle de Téléfilm, les producteurs francophones de l'extérieur du Québec font maintenant parvenir leurs demandes au bureau du Québec. Un climat favorable aux échanges et aux dialogues s'est développé entre les producteurs et les analystes chargées de leurs dossiers ce qui contribue à une meilleure compréhension des enjeux liés à la production en situation linguistique minoritaire.</p>
---	--------------------------------	---

	<p>2. Encourager la formation de nouveaux regroupements professionnels en situation linguistique minoritaire;</p> <p>3. Participer au <i>Groupe de travail sur les arts médiatiques</i>.</p>	<p>Téléfilm a également participé financièrement et activement au volet « audiovisuel » du premier <i>Quebec Arts Summit</i>, initié par Patrimoine canadien, qui avait pour but d'identifier les problèmes que rencontrent les communautés artistiques anglophones du Québec et de tenter d'apporter des pistes de solution. À cet effet, Téléfilm a collaboré à la mise sur pied des tables de discussion réunissant les principaux joueurs de l'industrie audiovisuelle anglophone du Québec. À la suite de ce sommet, un <i>Conseil du film et de la télévision de langue anglaise du Québec</i> a été créé. Les membres exécutifs de ce Conseil doivent présenter à Téléfilm un plan d'action stipulant le mandat et les objectifs qu'ils se sont fixés.</p> <p>Téléfilm a facilité la création de la <i>Fédération des réalisateurs indépendants du Canada</i> (FRIC) qui regroupe des réalisateurs et des réalisatrices oeuvrant en français dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario et dans l'Ouest canadien. Cet organisme deviendra le porte-parole de ses membres lors de nos consultations ultérieures avec cette clientèle.</p> <p>Téléfilm entend suivre l'évolution du nouveau <i>Conseil du film et de la télévision de langue anglaise du Québec</i> et a offert son expertise aux membres fondateurs pour la revue de leur premier plan d'action.</p> <p>Téléfilm participe assidûment aux rencontres du <i>Groupe de travail sur les arts médiatiques</i> qui réunit plusieurs intervenants clés dont les membres exécutifs de l'APFC, des</p>
--	--	--

		<p>représentants du Fonds canadien de télévision, de Radio-Canada, de l'Office national du film du Canada et du ministère du Patrimoine canadien. Les échanges et les recommandations qui découlent de cette rencontre sont une source d'informations précieuse pour Téléfilm pour bien comprendre les enjeux et les défis de la production audiovisuelle en milieu minoritaire francophone.</p>
--	--	--

Communications (transmission d'information aux CLOSM)

<p>S'assurer que les CLOSM sont bien informées des programmes et services de la Société</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretenir des listes d'envoi regroupant les principaux intervenants de l'industrie audiovisuelle anglophone du Québec et francophone de l'extérieur du Québec; 2. Tenir à jour le site Web de Téléfilm dans les deux langues officielles; 3. Promouvoir l'utilisation de l'Extranet; 	<p>Le service des communications de Téléfilm dispose de listes d'envoi ciblé pour ses clients en situation linguistique minoritaire ainsi que pour les journalistes qui couvrent les activités des CLOSM. Ces listes d'envoi sont utilisées de façon systématique pour la diffusion d'informations touchant les CLOSM.</p> <p>Pour la promotion et la diffusion des initiatives PICLO, Radio-Canada et l'Office national du film du Canada soutiennent Téléfilm en utilisant leurs réseaux et leurs bureaux régionaux.</p> <p>Les principaux programmes, activités et publications de Téléfilm sont détaillés, dans les deux langues officielles, dans son site Web. Le webmestre s'assure de la mise à jour continue de ces informations.</p> <p>Les clients de Téléfilm sont encouragés à s'abonner au site Web afin de recevoir, dès leur publication, les plus récentes nouvelles de la Société.</p> <p>Tous les clients de Téléfilm ont maintenant la possibilité de compléter leurs demandes en ligne et de consulter leurs dossiers en tout</p>
---	--	--

	<ol style="list-style-type: none"> 4. S'assurer que les clients de Téléfilm peuvent être servis dans les deux langues officielles partout au pays ; 5. Organiser des sessions d'information sur les programmes et services de Téléfilm. 	<p>temps par l'entremise de l'Extranet. Ce service est offert dans les deux LO.</p> <p>Tel qu'indiqué dans le volet « sensibilisation » Téléfilm a identifié des postes bilingues et les personnes occupant ces fonctions doivent pouvoir s'exprimer dans les deux officielles. Si nécessaire, de la formation est offerte aux employé(e)s qui ne rencontrent pas le niveau de bilinguisme associé à leur poste.</p> <p>Au moins une fois par année, Téléfilm organise des sessions d'information pour les producteurs francophones de l'extérieur du Québec ainsi que pour les producteurs anglophones du Québec afin de rencontrer les principaux joueurs, d'expliquer les changements apportés à ses Fonds et Programmes et de s'informer de tous nouveaux problèmes ou contraintes liés à la production en situation linguistique minoritaire.</p>
--	---	--

Coordination et liaison (coordination à l'interne et liaison avec d'autres)

<p>Renforcer les relations de la Société entre ses bureaux régionaux et avec d'autres institutions fédérales et provinciales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nommer un Champion des LO et des coordonnateurs régionaux; 2. Participer aux rencontres du réseau des 	<p>Shelley Stein-Sacks, un anglophone bilingue du Québec, grand défenseur de la dualité linguistique au sein de la Société, a été nommé Champion des LO en juin 2003. Il soutient, entre autres choses, les ressources humaines dans l'élaboration de ses politiques sur les LO. Des coordonnateurs régionaux sont en poste dans chacun des bureaux de Téléfilm à l'exception du bureau du Québec où la coordonnatrice nationale assume également le rôle au niveau régional.</p> <p>Téléfilm participe assidûment aux rencontres</p>
--	---	---

	<p>coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO;</p> <p>3. Travailler avec d'autres institutions ;</p> <p>4. Développer des relations avec les agences provinciales.</p>	<p>du réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO ce qui lui permet de développer de meilleures relations avec ces représentants.</p> <p>En 2004-2005, l'entente PICLO de Téléfilm a été renouvelé pour trois ans. L'entente comprend un volet pour le développement des projets qui est soutenu par le Fonds canadien de télévision. Par ailleurs, Radio-Canada et l'Office national du film du Canada se sont associées à l'initiative 4, soit la production de courtes dramatiques télévisuelles, qui seront écrites, réalisées et produites par des artisans francophones de l'extérieur du Québec.</p> <p>D'autre part, Téléfilm rencontre aussi les agences provinciales telles que le Manitoba Film and Sound et le New Brunswick Film afin d'harmoniser ses propres initiatives avec les ressources et les contraintes particulières aux provinces et de sensibiliser ces organismes aux réalités de la production francophone à l'extérieur du Québec.</p>
--	---	--

Financement et prestations de programmes

<p>Assurer aux CLOSM un accès équitable aux Fonds et Programmes de Téléfilm, encourager la diffusion des œuvres canadiennes de langues française et anglaise auprès des CLOSM et favoriser le développement du potentiel de cette industrie</p>	<p>1. Soutenir le développement et la production de projets de langue française à l'extérieur du Québec et des projets de langue anglaise au Québec;</p>	<p>Téléfilm s'assure qu'une part proportionnelle de ses ressources financières est consacrée à la production provenant des CLOSM. Cette part est établie en fonction du pourcentage de la population canadienne vivant en situation linguistique minoritaire, soit environ 5 % d'après Statistiques Canada. À la lecture des tableaux joints en annexe vous remarquerez</p>
---	--	---

	<p>2. Participer au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO);</p> <p>3. Appuyer des initiatives et des festivals favorisant la promotion et la diffusion d'œuvres canadiennes de langues française et anglaise auprès des CLOSM;</p>	<p>qu'en 2004-2005 Téléfilm a consacré en moyenne 10 % de ses ressources aux projets des CLOSM, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à nos investissements de 2003-2004 qui s'élevaient à 7,4 %.</p> <p>Vous trouverez également en annexe le détail des investissements de Téléfilm pour chacun des ses Fonds et Programmes pour les projets anglais au Québec et français hors Québec.</p> <p>Téléfilm s'est engagée, en 2004-2005, dans un deuxième protocole d'entente PICLO d'une durée de trois ans. Cette nouvelle entente vise à soutenir les maisons de production oeuvrant en français à l'extérieur du Québec dans leur capacité de développer des projets de qualité pouvant intéresser les diffuseurs francophones au pays et à diversifier les genres d'émissions qu'ils produisent, notamment en dramatique télévisuelle. Un volet formation et une immersion avec les diffuseurs, soutenus par le secteur privé, soit le Groupe TVA, contribuent à développer le potentiel des capacités de cette industrie.</p> <p>Dans le cadre de son programme <i>Canada à l'affiche</i>, Téléfilm continue d'appuyer des festivals qui présentent des films dans la langue officielle minoritaire au pays.</p> <p>Ainsi, en 2004-2005 Téléfilm a soutenu cinq festivals dont la programmation est uniquement en français, soit <i>Cinematical</i> à Winnipeg; les <i>Rendez-vous du cinéma québécois et francophone</i> à Vancouver; le <i>Festival</i></p>
--	--	--

	<p>4. Soutenir le doublage des productions canadiennes dans l'une ou l'autre langue officielle.</p>	<p><i>international du cinéma francophone en Acadie</i> de Moncton; le <i>Cinefest</i> à Sudbury et <i>Cinefranco</i> à Toronto. D'autre part, nous remarquons que certains festivals de films au pays consacre maintenant un volet de leur programmation à des films de langue française, comme par exemple le <i>Calgary International Film Festival</i> ou le <i>ReelWorld Film Festival</i> à Toronto.</p> <p>De plus, Téléfilm a soutenu le sous-titrage électronique des films canadiens et étrangers du Festival des films du monde de Montréal 2004.</p> <p>Afin de donner accès au public canadien aux œuvres d'ici dans la langue officielle de leur choix, Téléfilm soutient le doublage des productions canadiennes dans l'une ou l'autre langue. Ainsi, en 2004-2005, Téléfilm a consacré 1,6 M\$ pour le doublage et le sous-titrage de 34 émissions de télévision et longs métrages canadiens. Cependant, il faut noter que certains producteurs incluent les frais de doublage dans le devis de production des longs métrages soutenus par Téléfilm. Ces sommes ne sont pas comptabilisés dans les montants indiqués plus haut.</p>
--	---	---

Reddition de comptes

<p>Assurer aux CLOSM un accès équitable aux Fonds et Programmes de la Société</p>	<p>1. Établir un indicateur de rendement;</p>	<p>Téléfilm s'est dotée d'un indicateur de rendement qui lui permet de s'assurer qu'une part proportionnelle de ses ressources financières est consacrée à la production linguistique en situation minoritaire. Cet indicateur a été établi en fonction du pourcentage de la population canadienne vivant en situation linguistique minoritaire qui,</p>
---	---	--

	<p>2. Faire des évaluations et vérifications internes de nos politiques;</p> <p>3. Concevoir un plan d'action pluriannuel.</p>	<p>selon Statistiques Canada, se situe à 5 %. Ainsi, depuis les cinq dernières années, Téléfilm Canada a consacré en moyenne 9,1 % de ses ressources à cette production.</p> <p>Le <i>profil linguistique</i> des employés qui ont bénéficié d'une formation linguistique a été revu pour mesurer la progression réelle des individus ainsi que l'efficacité des méthodes utilisées. Cette analyse a démontré que la méthode de formation individualisée et/ou jumelée à l'immersion dans nos bureaux régionaux obtient les meilleurs résultats.</p> <p>Téléfilm dispose d'un plan d'action visant l'article 41 de la LLO qui arrive à échéance en 2006.</p>
--	--	--

Plan de communications

Téléfilm, par l'entremise du secteur des ressources humaines et du Champion des LO, encourage ses gestionnaires et ses employé(e)s à s'exprimer en tout temps dans la langue de leur choix. En favorisant ainsi le bilinguisme entre les employé(e)s de tous ses bureaux, la Société en fait une valeur corporative.

Téléfilm veille aussi à offrir des services dans la langue officielle préférée par ses clients et cela dans chacun de ses bureaux.

Téléfilm s'assure que les messages rejoignent la clientèle visée en utilisant une liste d'envoi qu'elle tient régulièrement à jour. De plus, Téléfilm favorise la promotion de l'industrie en situation linguistique minoritaire en informant les journalistes couvrant les activités des CLOSM des ses plus récents développements.

Toutes les activités de Téléfilm se retrouvent sur son site Internet et la mise à jour du site est assurée par une personne du secteur des communications dédiée à temps plein à ce travail. Tous les documents sont publiés dans les deux langues officielles.

À chaque année, Téléfilm organise des sessions d'information avec les producteurs francophones de l'extérieur du Québec et les producteurs anglophones du Québec.

La promotion et la diffusion des œuvres canadiennes en situation linguistique minoritaires sont encouragées par l'entremise du programme *Canada à l'affiche* qui soutient, entre autres choses, des festivals offrant une programmation de langue française dans des provinces unilingues anglaises. De plus, Téléfilm contribue financièrement au doublage et au sous-titrage des productions canadiennes dans l'une ou l'autre langue officielle.

Téléfilm met à la disposition de ses employé(e)s le *Bulletin 41-42*. À l'occasion, la Société y fait d'ailleurs publier des articles sur ses activités touchant les CLOSM.

Le rapport annuel 2004-2005 de Téléfilm Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sera diffusé de la façon suivante :

Membres du Comité des sous-ministres responsables des langues officielles
Membres du Comité permanent de la Chambre des communes sur les langues officielles
Membre du Comité permanent du Sénat sur les langues officielles
Commissaire aux langues officielles
L'Alliance des producteurs francophones du Canada
La direction générale et les employé(e)s de Téléfilm Canada
Le site Web de Téléfilm

ANNEXE « A »
 COORDONNÉES DES BUREAUX DE TÉLÉFILM ET
 DES RESPONSABLES RÉGIONAUX DE L'ARTICLE 41
 Adresse Internet : <http://www.telefilm.gc.ca>

<p>SIÈGE SOCIAL ET BUREAU DU QUÉBEC</p> <p>360, rue St-Jacques Bureau 700 Montréal (Québec) H2Y 4A9</p> <p>Téléphone : (514) 283-6363 Sans frais : 1-800-567-0890 Télécopieur : (514) 283-8212</p>	<p>Coordonnatrice nationale</p> <p>Ginette Pépin Responsable nationale – secteur de la formation peping@telefilm.gc.ca</p>
<p>BUREAU DE L'ONTARIO ET NUNAVUT 474 Bathurst Street Suite 100 Toronto, Ontario M5T 2S6</p> <p>Téléphone : (416) 973-6436 Sans frais : 1-800-463-4607 Télécopieur : (416) 973-8606</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable régionale Helen Paul Coordinatrice de projets et services à la clientèle paulh@telefilm.gc.ca 	<p>BUREAU DE L'OUEST 609, rue Granville Bureau 410 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5</p> <p>Téléphone : (604) 666-1566 Sans frais : 1-800-663-7771 Télécopieur : (604) 666-7754</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable régional Peter Strutt Analyste investissement struttp@telefilm.gc.ca
<p>BUREAU DE L'ATLANTIQUE 1717, rue Barrington Bureau 300 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2A4</p> <p>Téléphone : (902) 426-8425 Sans frais : 1-800-565-8425 Télécopieur : (902) 426-4445</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable régionale Karen Paré Analyste en investissement parek@telefilm.gc.ca 	<p>BUREAU EUROPÉEN 5, rue de Constantine 75007 Paris France</p> <p>Téléphone : 33.1.44.18.35.30 Télécopieur : 33.1.47.05.72.76</p>